



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 9 août 2021

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 9 août 2021

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**Direction des migrations et de
l'intégration**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/2829	02/08/2021	Relatif à la composition de la Commission du Titre de Séjour des Etrangers	4



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des migrations et de l'intégration
Bureau de l'éloignement et du contentieux

☎ : 01 49 56 63 07
✉ : 01 49 56 64 30

**Arrêté n°2021/02829
relatif à la composition
de la Commission du Titre de Séjour des Etrangers**

Le Préfet du Val-de-Marne

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 432-14 et R. 432-6,

Vu le décret n° 2008-614 du 27 juin 2008 portant diverses mesures relatives à la maîtrise de l'immigration et à l'intégration, et notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2015 portant composition de la commission du titre de séjour des étrangers,

Vu les arrêtés modificatifs du 07 avril 2016, 09 septembre 2016, 22 août 2017, 02 décembre 2016, 06 mars 2018, 08 novembre 2018, 25 février 2019, 22 novembre 2019, et 31 décembre 2020 portant désignation des membres,

Vu le courrier du Président du Tribunal Administratif de Melun en date du 01 juillet 2021 procédant à la désignation des magistrats administratifs appelés à siéger au sein de la Commission du Titre de Séjour du Val-de-Marne pour l'année 2021-2022,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale,

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité respectivement de Président Monsieur Michel AYMARD, premier conseiller, et en qualité de suppléants Mesdames Micheline LOPA-DUFRENOT, présidente de chambre, Chrystèle LETORT, Aurore PERRIN et Monsieur Guillaume TOUTIAS, premiers conseillers, pour siéger au sein de la commission du titre de séjour des étrangers en tant que personnalités qualifiées désignées par le Préfet pour leurs compétences en matière juridique.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel AYMARD et ses suppléants siégeront en qualité de présidents au sein de cette commission.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 02 août 2021

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale
Mireille LARREDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD